

## Quel contrat de capitalisation choisir pour mon épargne ?

**S**i de toute évidence le contrat de capitalisation apparaît être la meilleure solution pour notre épargne à long terme, comment savoir quel contrat choisir ? En fonction de quels critères devons-nous faire notre choix face à la multitude des propositions ?

Y a-t-il des contrats réellement plus avantageux que d'autres ?

Il est certainement très difficile de répondre à ces questions, d'autant que le résultat de cet investissement n'apparaît pas immédiatement, et qu'il faut attendre de nombreuses années pour savoir si réellement on a fait le bon choix ! Il existe deux types de comportements dans la recherche de la perle rare :

Le premier consiste à dévorer toute la presse spécialisée qui classe les différents contrats de capitalisation du marché : en fonc-

tion des frais d'entrée, des frais de gestion ou des frais d'arbitrage ; en fonction des performances sur 1 voire 3 ans ; en fonction des noms des compagnies d'assurance et de leur produits phares ; et pourquoi pas en fonction de la collecte de chacun des contrats... Cela ressemble très souvent à un classement de lessives.

Cependant chacune de ces études a certainement de la valeur pour un peu que les informations soient justes, bien analysées par l'auteur et adaptées au lecteur. Alors si nous croisons un contrat avec des frais exorbitants, une performance médiocre et qui n'est pas commercialisé par une compagnie d'assurance reconnue, FUYONS !

Mais ce n'est pas toujours si simple. Il est aisé de voir que tous les contrats dignes de ce nom ont tous des avantages et des inconvénients différents ; et que trop

de choix tue le choix. Que faire lorsque le contrat que nous avons choisi il y a trois ans, passe du podium à la 20<sup>e</sup> place ? Faut-il en changer ou le garder ? Et là nous touchons du doigt la vraie problématique : choisir un contrat pour le long terme avec des critères évalués à court terme.

Le deuxième comportement nous force à réfléchir un peu plus. Notre objectif est d'épargner mensuellement 150 € sur un contrat de capitalisation pour la retraite, soit pendant 15, 20 voir 30 ans. Nous l'avons vu précédemment l'âge du capitaine est bien plus important que la performance du support financier ; c'est à dire que la volonté d'être fidèle à mon objectif prend le pas sur tous les autres critères, souvent difficiles à vérifier d'ailleurs. Alors si nous tenons notre objectif sur la durée, imaginons ce que pourrait être un contrat de capita-

lisation qui nous « fidéliserait » sur le long terme : il devra nous fidéliser en nous récompensant par exemple sur les frais : à partir d'un certain nombre d'années, il ne devra plus supporter de droits d'entrée. Mieux il devra après 15 ou 20 ans nous en rendre (et Pourquoi pas ?) ; nous récompenser sur la performance en nous servant une prime lors du départ à la retraite ; nous récompenser enfin sur la gestion en n'appliquant aucun frais ou peu sur les arbitrages effectués à l'intérieur de notre contrat de Capitalisation.

Après tout si je suis fidèle à ce contrat la compagnie peut bien me le rendre.

Vous ne rêvez pas ces contrats existent et le rôle de votre conseil en gestion de patrimoine est de les dénicher pour vous servir...

**Compagnie Française de Conseil  
& d'Investissement & associés**

COMPAGNIE FRANÇAISE DE CONSEIL ET D'INVESTISSEMENT & ASSOCIES  
17, rue Childebert, 69002 Lyon • Internet : [www.cfc-associes.com](http://www.cfc-associes.com)